

Formation des policiers municipaux : qui va payer ?



GAZETTE DES COMMUNES, le 18 mars 2025

Face à la hausse des besoins de formation des PM, le président du CNFPT suggère une surcotisation. Elus et syndicats s'y opposent.

C'est un pavé dans la mare qui n'a guère plu aux élus et aux organisations syndicales. Alors que le Beauvau des polices municipales a repris fin février, le président du CNFPT, Yohann Nédélec, revient sur l'épineuse question du financement de la formation des PM et suggère la création d'une « cotisation additionnelle spécifique ». « La police municipale représente environ 1,2 % des effectifs de la fonction publique territoriale, mais 15 % de la dépense du CNFPT dans le cadre de la formation, argumente-t-il. Il faudra ouvrir les portes du débat, y compris sur une cotisation additionnelle spécifique pour les polices municipales afin de ne pas pénaliser l'intégralité des communes. »

Pot commun

Pour justifier la proposition, le CNFPT met en avant l'enjeu d'« équité pour tout le territoire » : « Sur 34 000 cotisations au CNFPT, 4 500 communes ont une police municipale. Jusqu'où les 29 500 autres, notamment les régions et départements qui sont de gros cotisants, acceptent d'abonder au pot commun pour former les PM de 4 500 communes ? » Et d'insister sur un chiffre que les élus locaux connaissent bien : les 0,9 % de cotisations destinés à financer les formations réalisées par le CNFPT auprès des agents publics territoriaux, notamment des policiers municipaux. « Jusqu'à quand fait-on uniquement avec le 0,9 % ? », s'interroge l'organisme de formation.

C'est peu dire que la proposition ne recueille l'assentiment ni des élus, ni des organisations syndicales. « Le président du CNFPT en a parlé il y a peu, mais sans avoir échangé avec les employeurs territoriaux, commente Murielle Fabre, secrétaire générale

de l'Association des maires de France [AMF]. On peut entendre sa position, mais il faut aussi prendre en compte les problématiques budgétaires des collectivités, dans un contexte où il est très difficile d'attirer et de fidéliser des policiers municipaux. Cette annonce est un peu maladroite et brutale. »

Réfléchir ensemble

Côté professionnels, Patrice Debois, qui préside l'Association nationale des cadres de police municipale (ANCPM) y est aussi « hostile » : « Une surcotisation constituerait un frein pour la formation continue, alors que les besoins augmentent. » Un point de vue que partage Mathieu Putigny, président de la Fédération nationale des directeurs de police municipale : « Cela me semble très compliqué dans le contexte budgétaire actuel des collectivités. Les employeurs risqueraient de devoir réduire les formations de leurs agents, voire réduire leurs effectifs. »

Ni les élus, ni les agents ne sont toutefois fermés à la discussion. « Il y a un sujet financement, mais on ne peut pas y répondre par cette seule proposition, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion, insiste Jean-Michel Weiss, vice-président de la Fédération autonome de la fonction publique territoriale. Pourquoi ne pas envisager des indemnités de péréquation de l'Etat si l'on considère que nous assurons, pour partie, des missions régaliennes ? Associons les élus, les organisations syndicales, et réfléchissons ensemble. »

32 500 agents de police municipale en 2026

Selon le président du CNFPT, Yohann Nédélec, « il faut trouver 100 millions d'euros pour financer les centres de formation de la PM, quand, encore une fois, le taux de cotisation reste inchangé. Le sujet est urgent : la sécurité fait partie des préoccupations prioritaires des Français, et cela va aller crescendo, notamment à l'approche des élections municipales ».

Selon des projections établies en 2023 dans le cadre d'un groupe de travail avec France Urbaine, le CNFPT estimait à 11 000 le nombre de nouvelles recrues d'ici à 2026 (3 500 départs à la retraite à combler et 7 500 recrutements afin de renforcer les effectifs), soit une filière qui comprendrait, à la fin du mandat municipal, plus de 32 500 fonctionnaires.